

# PRELEVEMENT A LA SOURCE DE L'IMPOT SUR LE REVENU

départementale des Finances Publiques du Gers

-  
Présentation de la réforme

Pôle Gestion Fiscale

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

7 novembre 2018

# Sommaire

**Partie I - L'administration fiscale reste l'interlocuteur unique du contribuable**

**Partie II - L'entrepreneur collecteur du prélèvement à la source**

**1 Quatre obligations pour le collecteur**

**2 Préparation du PAS, planning du second semestre 2018**

**Partie III – L'entrepreneur contribuable**

**1 Détermination du taux de prélèvement à la source**

**2 Revenus perçus en 2018, année de transition**

**Partie IV- Éléments de calendrier**

## Partie I

**L'administration fiscale reste l'interlocuteur unique  
du contribuable**

# I - L'administration fiscale reste l'interlocuteur unique du contribuable

**Le salarié ne donnera aucune information à son employeur.**

## **L'administration :**

- Calcule le taux de prélèvement pour chaque contribuable et le communique aux tiers versant les revenus ;
- Reste destinataire des éventuelles demandes de modulation de taux de prélèvement exprimées par les contribuables ;
- Reçoit les déclarations de revenus des contribuables ;
- Calcule le montant final de l'impôt ;
- Reçoit le paiement du solde de l'impôt et procède à la restitution d'un éventuel trop versé et au prélèvement d'un éventuel complément d'impôt.

## **Partie II**

# **L'entrepreneur collecteur du prélèvement à la source**

## II - L'entrepreneur collecteur du prélèvement à la source

### 2-1. Quatre obligations pour le collecteur

#### ➤ Réceptionner chaque mois les taux transmis par la DGFIP

Le Compte Rendu Métier (CRM), outil d'échange entre le collecteur et la DGFIP.

Utilisation du taux non personnalisé.

#### ➤ Calculer et prélever la prélèvement à la source pour chaque salarié

#### ➤ Déclarer mensuellement le prélèvement à la source

La DSN sur Net-entreprises.fr

Le titre emploi service simplifié (TESE).

#### ➤ Reverser mensuellement le prélèvement à la source

Prélèvement SEPA opéré par la DGFIP.

Option pour la trimestrialisation

## II - L'entrepreneur collecteur du prélèvement à la source

### 2-2. Préparation du PAS, planning du second semestre 2018

#### ➤ Été 2018

S'assurer que le logiciel de paie est compatible avec le prélèvement à la source.

Fiabilisation des états civils des salariés.

#### ➤ Automne 2018

Déclarer ses coordonnées bancaires sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

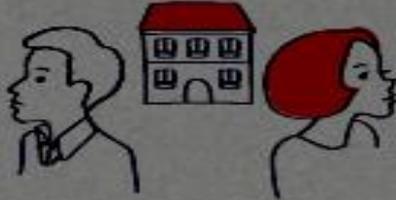
Premiers échanges déclaration DSN – CRM en septembre 2018.

Possibilité de préfigurer le PAS sur les bulletins de salaire.

## II – L'entrepreneur collecteur du prélèvement à la source

### 2-3. La confidentialité des données

**UN MÊME TAUX, DES SITUATIONS DIVERSES**  
**7%** ce peut être le taux pour un...

 <p><b>CÉLIBATAIRE</b> Salaire net mensuel <b>2 025 €</b></p>	 <p><b>DIVORCÉ</b> Salaire net mensuel <b>2 025 €</b> Revenus fonciers <b>500 €</b> par mois Verse <b>500 €</b> par mois de pension alimentaire</p>	 <p><b>COUPLE AVEC UN ENFANT</b> Salaires nets mensuels <b>2 025 € et 3 000 €</b></p>
--	---	--

## **Partie II**

# **L'entrepreneur contribuable**

## III – L'entrepreneur contribuable

### III.1 – Détermination de son taux de prélèvement

- **Taux calculé par la DGFIP**
  
- **Prélèvement d'acomptes contemporains par la DGFIP sur un compte bancaire unique**
  
- **Options possibles**
  - trimestrialisation des acomptes contemporains ;
  - individualisation si le foyer fiscal est composé de deux personnes avec des différences de revenus ;
  - taux non personnalisé pour son conjoint.

# III – L'entrepreneur contribuable

## II.2 – Revenus perçus en 2018, année de transition

- **Dépôt d'une déclaration de revenus en 2019 portant sur les revenus 2018**
  
- **Application du crédit d'impôt modernisation du recouvrement - CIMR**
  
- **Taxation des seuls revenus exceptionnels**
  - comparaison des bénéfices de l'année 2018 à ceux réalisés au titre des trois années précédentes ;
  - bénéfices non exceptionnels 2018 = plafonné au montant le plus élevé des bénéfices des exercices 2015,2016 et 2017.

**Exemple 1 : Soit un indépendant déclarant les BIC suivants au cours des années 2015 à 2018**

Exercice	Montant BIC
2015	24 000 €
2016	30 000 €
2017	36 000 €
2018	30 000 €

**Le BIC 2018 étant inférieur au montant le plus élevé de**

**Exemple 2 : Soit un indépendant déclarant les BIC suivants au cours des années 2015 à 2018**

Exercice	Montant BIC
2015	24 000 €
2016	30 000 €
2017	36 000 €
2018	42 000 €

**Le BIC 2018 est supérieur au montant le plus élevé de**

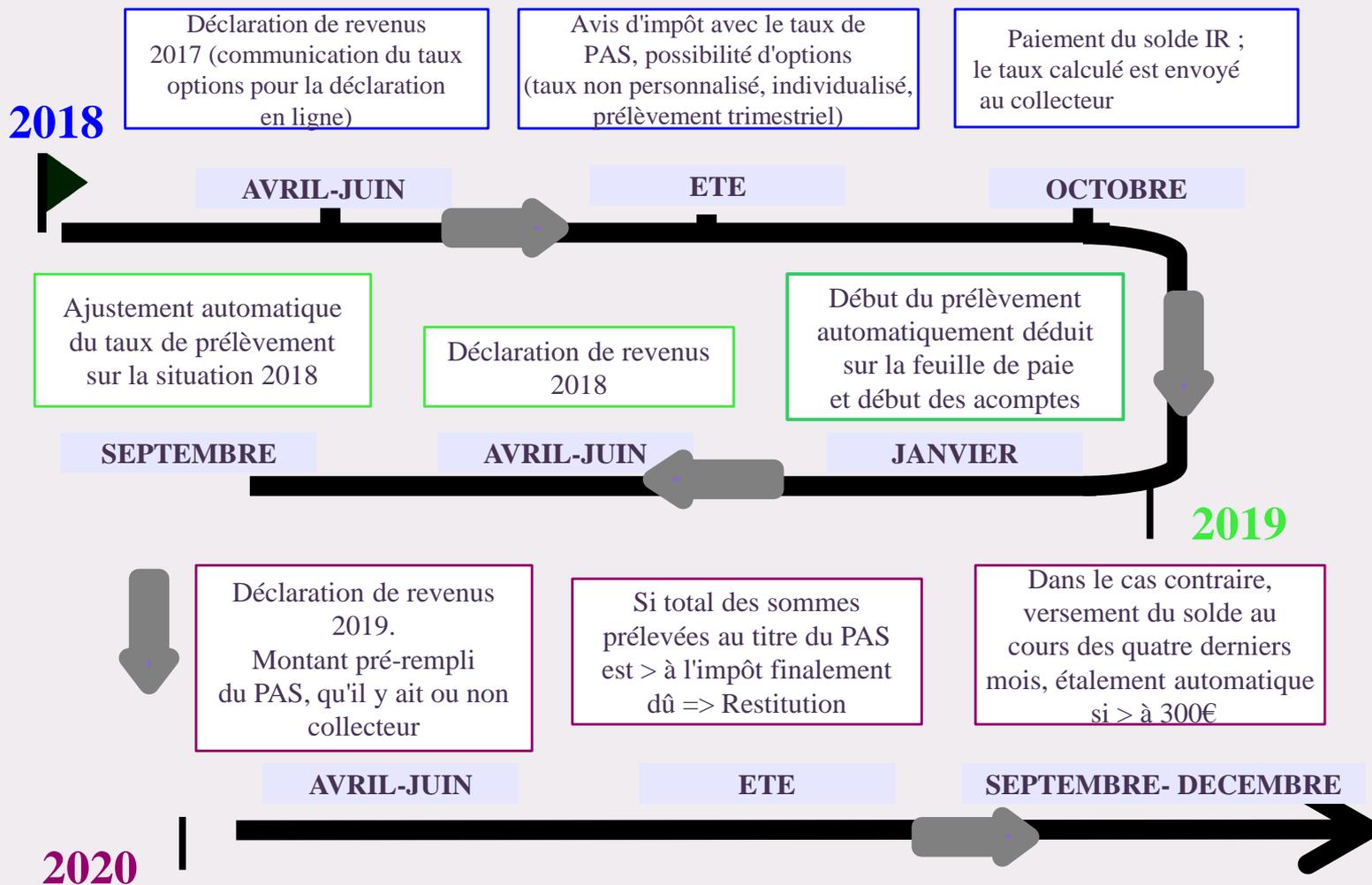
**Si le bénéfice 2019 déclaré en 2020 est supérieur au bénéfice 2018, un complément de CIMR sera al**

# Partie IV

## éléments de calendrier

## IV- Éléments de calendrier 1/2

→ Une réforme qui s'étale sur 3 ans pour les particuliers



## DOCUMENTATION DISPONIBLE

- **Site [www.prelevementalasource.gouv.fr](http://www.prelevementalasource.gouv.fr)**

Site pédagogique avec de la documentation à destination des collecteurs et contribuables  
Kit du collecteur

- **Site [www.dsn-info.fr](http://www.dsn-info.fr)**

Le cahier technique

- **Site [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr)**